



• REACH, POURQUOI ETES VOUS CONCERNES ?

360 000 emplois pourraient être perdus en France dans les 10 ans à venir si le projet REACH était appliqué en l'état :

- Services : 72 000
- Construction : 63 000
- Distribution : 49 000
- Electronique : 23 000
- Chimie : 23 000
- Plastique et Caoutchouc : 16 000
- Métallurgie : 11 000
- Textile : 10 000
- Transports terrestres : 10 000
- Finances : 9 000
- Administration : 9 000

REACH =

Registration – Evaluation – Authorisation of Chemicals

En**R**egistrement **E**valuation et **A**utorisation des substances **C**himiques

Il s'agit de la **proposition de réglementation adoptée par la Commission européenne** le 29 octobre, qui vise **améliorer la connaissance des dangers** des substances chimiques et des risques liés à leurs usages.

Le projet vise à intégrer dans un même système, les substances nouvelles, et progressivement les substances existantes, avec :

- Un **enregistrement obligatoire** par les producteurs et importateurs pour les substances nouvelles et existantes produites ou importées à plus d'une tonne par an dans l'Union Européenne.
- Une **évaluation des dossiers** soumis dans le cadre de l'enregistrement.
- Un **régime d'autorisation** pour les substances extrêmement préoccupantes selon une procédure complexe.

Un enregistrement

- Très rapidement pour les substances à plus de 1000 tonnes/ an et les Cancérogènes, Mutagènes et Toxiques, et les substances nouvelles.
- Et à terme pour toutes les substances de plus de 1 tonne /an

• LA POSITION DE LA CFE-CGC Chimie

La fédération de la Chimie CFE-CGC partage les objectifs de la nouvelle politique européenne sur les substances chimiques. Elle demande cependant qu'ils puissent être atteints dans des délais raisonnables sans pénaliser l'industrie. Or toutes ces propositions de réglementation adoptée compromettent l'avenir de toute l'industrie.

Ce système pourrait avoir des conséquences graves sur la compétitivité de l'industrie chimique européenne et menace l'emploi, dans la mesure où il créerait un système impraticable, coûteux et bureaucratique, sans plus de protection ni de l'environnement, ni des consommateurs.

La CFE-CGC Chimie combat de telles réglementations qui sont des **obstacles à l'investissement**, à **l'innovation** et **aux perspectives d'emploi**, sans garantie d'amélioration de la protection de l'environnement et de la sécurité des consommateurs.

• LA CFE-CGC CHIMIE SOUHAITE

- **Un système permettant de mutualiser les tests nécessaires et une information claire au public.**

Les instances nationales et les institutions européennes doivent réussir à instruire le public sur l'importance de l'industrie chimique et l'utilisation correcte des produits chimiques, en rendant les enregistrements valides dans toute l'Union Européenne afin de réduire les coûts et les tests.

- **Une étude d'impact socio-économique approfondie menée au niveau européen**

L'impact économique du projet REACH va dépasser de façon évidente le seul secteur de la Chimie. Les coûts des tests et enregistrements vont nuire à la rentabilité de centaines de substances et conduire à leur abandon, se répercutant sur les secteurs aval utilisant ces substances.

- **Une réglementation européenne qui contribue à l'amélioration de la protection de l'environnement et la sécurité du consommateur et du travailleur**

Certains produits chimiques sont dangereux, et leur usage peut comporter des risques s'ils ne sont pas utilisés correctement. Une meilleure connaissance et information sur les produits chimiques contribuera à sécuriser leur utilisation afin d'assurer une protection de la santé humaine et de l'environnement.

- **Un système qui permette le maintien de la compétitivité de l'industrie en Europe et favorise l'innovation.**

Une telle réglementation risque d'entraîner une désindustrialisation de l'Europe avec une délocalisation de la production des substances chimiques en dehors de l'Union Européenne. Cela aurait un effet dramatique sur l'emploi, non seulement de l'industrie chimique mais aussi sur toutes les industries aval utilisatrices.

- **Des propositions qui prennent en compte les risques d'exposition en même temps que les caractéristiques intrinsèques pour l'évaluation d'un produit chimique.**

Les examens et les tests doivent être basés sur des risques identifiables de l'utilisation du produit et non pas uniquement sur les caractéristiques intrinsèques des matières premières. Les procédures envisagées risquent de retarder le lancement de nouveaux produits.

• LE PROCESSUS LEGISLATIF : la co-décision

La commission européenne

A l'issue de la consultation de nombreuses PME utilisatrices de produits chimiques, d'associations de protection de l'environnement et d'industriels de la Chimie, une proposition de règlement a été adoptée par la Commission le **29 octobre 2003**.

Le parlement

Le dossier a ensuite été soumis au Parlement le 4 décembre 2003, mais la **Première lecture au Parlement** n'aura pas lieu avant début 2005.

Le conseil

La France participe à des groupes de travail, en vue de procéder à l'**examen de la proposition de règlement**. Les débats d'orientation qui se sont déroulés en mai et juin 2004 allaient de la **procédure d'enregistrement et l'établissement des priorités à l'instauration d'une assurance qualité au niveau de l'enregistrement**.